

L'exercice du jugement dans les débats publics expertisés : le cas de la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal

Laurence Brière

Volume 13, numéro 2, septembre 2013

Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brière, L. (2013). L'exercice du jugement dans les débats publics expertisés : le cas de la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal. *VertigO*, 13(2).

Résumé de l'article

De quelles façons les acteurs exercent-ils leur jugement, forment-ils leurs opinions dans les débats publics sur des questions socioécologiques? Quelles possibilités y ouvre le recours à l'expertise, mais aussi quels pièges tend-il? Accorde-t-on un espace suffisant à la confrontation des valeurs qui orientent nécessairement les projets collectifs? À travers l'étude d'un cas, soit celui du débat entourant la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal, mais aussi l'analyse de contributions théoriques et philosophiques – dont celles de Hannah Arendt relativement aux concepts de responsabilité et de jugement – nous abordons les enjeux éthiques et politiques que soulèvent ces questions et y apportons des éléments de réponse. Nous argumentons notamment en faveur d'une mobilisation de l'expertise qui soit intégrée à une démarche réflexive et critique partagée, en vue du développement d'une société apprenante.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2013



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Laurence Brière

L'exercice du jugement dans les débats publics expertisés : le cas de la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal

Introduction

- 1 Au cours des dernières années, au Québec, d'imposantes mobilisations citoyennes ont émergé dans le contexte de projets publics et privés aux conséquences potentielles inquiétantes: pensons notamment aux projets de centrale au gaz dans le Suroît, de reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal et d'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Chaque fois naissent de grands débats publics, où les consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) deviennent le centre névralgique d'argumentation, le moment auquel tout acteur voulant se faire entendre dans le dossier doit prendre part. Bien sûr, le débat ne se limite pas à cette structure institutionnalisée : forums citoyens, journées de réflexions, panels d'experts et autres échanges épistolaires via les médias alimentent également la controverse.
- 2 Or, de quelles façons les acteurs exercent-ils leur jugement, forment-ils leurs opinions dans ce type de débat? Quelles possibilités y ouvre le recours à l'expertise, mais aussi quels pièges tend-il? Accorde-t-on un espace suffisant à la confrontation des valeurs qui orientent nécessairement les projets collectifs? Voilà les questions qui guident cet article. Des éléments de réponse y seront apportés au croisement de la présentation d'un cas, celui du débat entourant la reconstruction de l'échangeur Turcot, de contributions d'auteurs contemporains et en particulier, de réflexions théoriques et philosophiques développées à partir de l'héritage de Hannah Arendt. Il est ainsi proposé au lecteur, après s'être familiarisé avec le cas Turcot, d'étudier les enjeux que soulèvent la non-clarification des valeurs dans les débats publics, de se pencher sur les concepts de responsabilité politique et de jugement et d'explorer les possibilités – éducatives, démocratiques, émancipatrices – qu'ouvrirait le « penser réflexif et représentatif » (Arendt) s'il devenait une stratégie privilégiée de débat.
- 3 Les travaux de recherche à l'origine de cet article s'inscrivent dans les paradigmes épistémologiques interprétatif et critique¹ et s'inspirent des méthodologies de la théorisation enracinée et de l'étude de cas. Ils mettent à profit trois stratégies de cueillette de données qualitatives soit l'observation, l'analyse de documentation et l'entretien semi-dirigé. La réflexion exposée dans cet article s'appuie sur la démarche itérative suivante : une recension exhaustive des écrits relatifs à la gouvernance et à l'apprentissage dans l'action sociale; notre observation depuis 2011 des événements du débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot; la revue d'un ensemble de rapports, d'articles de journaux, de mémoires, de communiqués, etc. concernant les moments dialogiques de ce débat public ; l'analyse préliminaire d'une douzaine d'entrevues individuelles et de groupe réalisées avec des acteurs engagés dans ce débat public.
- 4 Il est ressorti de ces premières analyses deux constats majeurs qui nous ont amenée vers la lecture des textes auxquels nous ferons référence au fil de cet article. D'abord, il semble que l'expertise ait pris un espace démesuré dans le débat sur la reconstruction de l'échangeur montréalais, amenant l'ensemble des acteurs à débattre à propos de considérations hautement technoscientifiques. Ensuite, il apparaît que ce recours exagéré à l'expertise s'est fait aux dépens d'une démarche pourtant essentielle à tout débat dit politique, à savoir la confrontation des idées à propos des valeurs et principes éthiques de l'élaboration d'un projet commun.

L'historique du débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot

- 5 Le débat public sur la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal remonte à 2007. Cet échangeur, consistant en un enchevêtrement d'une douzaine de pistes de béton posées sur piliers, est considéré comme la plus imposante infrastructure autoroutière au Canada. Il a été édifié dans les années soixante, époque où la voiture était considérée comme le mode de déplacement de l'avenir.
- 6 Depuis l'annonce par le ministère des Transports du Québec (MTQ) de la nécessité de rebâtir en entier la structure devenue dangereuse, une foule de citoyens et de spécialistes en urbanisme, ingénierie, gestion de projet, environnement et santé publique se sont interrogés au sujet de la reconstruction et de ses conséquences. Dès les débuts, et au long des six années de débat, une coalition de citoyens et de groupes communautaires, appelée Mobilisation Turcot, a multiplié les stratégies pour convaincre le gouvernement et la société civile que la planification de la reconstruction de l'échangeur devait, d'abord et avant tout, être fondée sur quelques principes clés relatifs à la qualité de vie, à la diversification de l'offre de transport urbain et à la santé publique, incluant la santé environnementale. Or, le MTQ avait choisi une démarche distincte. Il informa le public de la nécessité de reconstruire alors que les plans avaient déjà été élaborés, fruits d'études techniques amorcées quelques années auparavant. Le débat public, que les promoteurs avaient vraisemblablement voulu éviter, allait se vivre sur la base d'un projet déjà bien armé.
- 7 L'avant-projet définitif du MTQ pour la reconstruction de l'échangeur, présenté en 2012, diffère à peine du projet initial déposé en 2007 et débattu lors des audiences publiques de 2009 (sauf en ce qui a trait au budget prévu, qui est passé de 1,5 à plus de 3 milliards de dollars entre 2007 et 2013). Nombre d'acteurs considèrent qu'on y reproduit les erreurs de la première construction, voire qu'on les amplifie. Pour plus de trois milliards de dollars, on construira un « Turcot rétro », selon l'expression de Mobilisation Turcot, qui enclavera davantage les quartiers avoisinants, y augmentera la pollution atmosphérique (en permettant à plus d'automobiles de circuler) et n'offrira pas de solutions structurantes de transport en commun. Selon le Groupe de recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve (2012), les deux tiers du budget affecté au projet serviront à la démolition puis à la reconstruction de structures viables. Ce collectif déplore aussi que le gouvernement n'ait pas envisagé un « Turcot du 21^e siècle », où l'on aurait réduit la capacité automobile de l'échangeur, instauré du transport collectif sur rail dans les axes desservis, enfoui de grandes sections des voies autoroutières pour désenclaver les quartiers et revaloriser ces terrains du centre-ville.

La place de l'expertise dans le débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot

- 8 Ce débat public est caractérisé par plusieurs moments consultatifs et de discussion, initiés tantôt par des instances gouvernementales, tantôt par le milieu universitaire ou communautaire (Tableau 1).

Tableau 1. Principaux moments consultatifs sur la reconstruction de l'échangeur Turcot

Évènements	Dates	Initiateur	Formule (en bref)
Conversations locales	De l'automne 2007 au printemps 2008	Table de concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Des experts en santé publique, urbanisme, environnement, ingénierie, etc. exposent divers enjeux liés à la reconstruction de l'échangeur aux intervenants communautaires et répondent à leurs questions. Les intervenants élaborent sur ces bases une déclaration de principes

			et fondent la coalition Mobilisation Turcot.
Rendez-vous citoyens	Du printemps 2008 au printemps 2009	Mobilisation Turcot	Des experts de différents domaines exposent aux citoyens réunis les enjeux liés au projet Turcot et répondent à leurs questions. Les intervenants communautaires accompagnent les citoyens dans leur préparation aux audiences publiques.
Atelier sur la requalification des autoroutes en milieu urbain	Avril 2009	Direction de santé publique de Montréal	Des experts internationaux du domaine de l'urbanisme présentent aux élus, intervenants communautaires et fonctionnaires réunis des exemples novateurs de réaménagement urbain.
Audiences publiques	Printemps 2009	BAPE	Des commissaires enquêtent et entendent les citoyens, organismes et experts venus s'exprimer à propos du projet Turcot. Ils conseillent les instances décisionnelles.
Colloque d'échanges	Septembre 2009	Forum URBA2015 (UQAM)	Des experts en génie civil, urbanisme et environnement proposent aux élus, chercheurs et fonctionnaires rassemblés de poursuivre la réflexion sur les enjeux soulevés par les audiences publiques.
Consultation publique	Janvier 2011	Mobilisation Turcot	Le MTQ expose le projet révisé suite au rapport du BAPE. Une période d'échange avec le public suit la présentation.
Consultations publiques	Automne 2011 et hiver 2012	MTQ	Les citoyens peuvent prendre connaissance de scénarios d'aménagement des abords de l'échangeur et voter sur ces derniers. Des fonctionnaires sont présents pour discuter avec les participants (formule café, sans micro ouvert).

- 9 Les audiences publiques, commandées par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et organisées par le BAPE, ont certainement constitué le moment central de la discussion publique. Les différents acteurs interpellés par le sujet y sont intervenus, 110 mémoires y ont été déposés. Sans surprise, une place considérable a été consacrée à l'expertise durant ces audiences. L'expertise a aussi été omniprésente dans les autres espaces d'échanges créés, dans les stratégies déployées et les modes d'interventions privilégiés par les instances gouvernementales, les acteurs universitaires et les groupes communautaires.
- 10 D'abord, le MTQ a exposé ses plans lors des différents événements en privilégiant l'intervention de spécialistes fonctionnaires et consultants. Ces derniers y allaient de calculs, de statistiques et d'explications techniques pour convaincre le public. Quant à la Direction de santé publique de Montréal, qui venait de publier un rapport annuel sur le thème du transport, elle a agi à titre d'organisme expert tout au long du débat. Elle a même pris, pendant quelque

temps, le rôle d'organisateur de discussions, conviant des experts internationaux à présenter aux acteurs-clés du dossier Turcot des cas innovants de requalification autoroutière.

- 11 Le milieu universitaire a beaucoup contribué à l'alimentation du débat public. Le Forum URBA 2015, une initiative du département d'Études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), propose, depuis 2005, des journées de réflexions sur l'organisation des transports urbains. L'équipe du Forum invite périodiquement des experts locaux et internationaux à s'adresser aux chercheurs, élus, fonctionnaires et autres intervenants régionaux pour présenter des pistes de solutions et des cas concrets de réussite urbanistique. Un colloque sur le thème spécifique de l'échangeur Turcot a même été tenu. Quant au groupe de recherche-action « *Making mega-projects work for the communities* », composé de chercheurs issus de six institutions², il a apporté plusieurs contributions scientifiques au débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot. La plus notable est certainement la publication, juste avant la tenue des audiences publiques, du livre *Montreal at the crossroads*, lequel aborde les enjeux (sociaux, environnementaux, techniques, etc.) soulevés par le projet du MTQ et propose des alternatives concrètes, élaborées par des professeurs, étudiants et citoyens-experts. Les acteurs de ce projet de recherche ont aussi participé à de nombreux moments consultatifs et informatifs sur le projet de reconstruction.
- 12 Les groupes communautaires ont également fait appel à des experts en santé publique et environnementale, urbanisme et architecture. Dans un premier temps, ils les ont consultés pour saisir la globalité des enjeux soulevés par le projet de reconstruction annoncé. Ils les ont aussi invités à rencontrer les citoyens lors de nombreux événements informatifs et préparatifs aux consultations publiques. Dans un deuxième temps, rassemblés en coalition, ils se sont ralliés du côté d'experts (universitaires et citoyens) ayant élaboré une proposition alternative au projet du MTQ. La logique d'action fut la suivante : puisque le débat se jouait surtout au niveau de l'expertise technique, il fallait pouvoir se saisir du langage du promoteur et lui répondre sur son terrain. Mobilisation Turcot s'est ainsi alimenté des travaux du Groupe de recherche en urbanisme Hochelaga-Maisonneuve (GRUHM), qui a développé dans les moindres détails techniques une proposition alternative au projet gouvernemental.
- 13 Ce qui interpelle particulièrement dans le cas étudié, outre l'omniprésence de l'expertise, c'est la présence de rôles fortement marqués (les opposants, les promoteurs, les « neutres ») et l'absence de délibération entre tous les acteurs sur les valeurs (ou principes) à partir desquels élaborer le projet de reconstruction. S'il y a bien eu des échanges réflexifs au sujet des principes qui devraient sous-tendre le projet, ceux-ci ont eu lieu seulement dans les milieux communautaires et universitaires. Les acteurs gouvernementaux n'ont prévu cette délibération publique à aucun moment de l'élaboration du projet. Or, Mobilisation Turcot, vu ce vide réflexif majeur, s'était justement fondée sur la base d'une « déclaration de principes » à respecter dans la planification de la reconstruction de l'échangeur. Élaborée conjointement par une quarantaine de partenaires, la déclaration indique que le projet à bâtir devrait viser les objectifs suivant : « la réduction de la pollution locale et l'amélioration de la santé publique; la diminution de l'utilisation de l'automobile et une augmentation de l'offre de transport collectif; le désenclavement des quartiers touchés; le maintien de l'offre de logements [et] un soutien économique particulier aux quartiers touchés par les travaux durant la période de construction » (Mobilisation Turcot, 2008).
- 14 Aurait-il été possible, à partir d'une délibération initiale inclusive sur les valeurs à prioriser dans ce projet public, de mobiliser l'expertise de manière beaucoup plus efficace et, du même coup, d'éviter le dialogue de sourds entre décideurs et groupes communautaires? Cette orientation aurait-elle pu amener un meilleur projet de reconstruction? Voyons comment quelques perspectives théoriques et philosophiques peuvent éclairer ces questions.

Les dangers d'une expertise omniprésente et non située sur le plan des valeurs

« Car c'est avec ce qu'il est, ses lacunes, ses travers, sa nature physique, son histoire sociale, que le chercheur étudie le monde des autres, qu'importent les

réactions de ses pairs à ce sujet et sa propre honte à dévoiler ce qu'il en est. » (Bizeul, 2007)

- 15 Ce qui a globalement été oublié dans le débat sur la reconstruction de l'échangeur montréalais, c'est le fait que – comme le rappellent Bourg et Whiteside (2010, p. 83) – les savoirs experts, tout comme les savoirs expérientiels, sont imprégnés des valeurs et de la vision du monde de ceux qui les développent. Saisir la pleine teneur et la portée de connaissances technoscientifiques implique donc de clarifier les représentations et intérêts qui les sous-tendent. Bien sûr, un certain nombre d'acteurs ont compris cet enjeu. Ce qui est inquiétant toutefois, c'est que l'État ait fait fit de cette dimension éthique majeure. Ce faisant, il a fortement contribué à engendrer un débat sans fin d'expertises et de contre-expertises, éloignant toujours plus de ce qui aurait dû être la question centrale du débat, à savoir : dans la perspective d'une politique intégrée des transports pour la région métropolitaine, quelles valeurs devraient guider la conception du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot et quels seraient les meilleurs moyens de les mettre en œuvre?
- 16 L'expert ne peut prétendre à la neutralité. Il peut, tout comme les autres acteurs, avoir développé une démarche rationnelle visant à identifier ce qui devrait se faire, à tel ou tel égard, dans le dossier Turcot. Or, les démarches rationnelles, quelles qu'elles soient, porteraient très peu souvent une dimension réflexive (Haidt, 2012, p. 44-49) : peu d'attention est généralement portée aux valeurs et influences sociales sous-tendant les logiques et prises de position. Plus encore, selon le modèle socio-intuitionniste de Jonathan Haidt, chercheur en psychologie morale et sociale, c'est d'abord l'intuition qui oriente les jugements, lesquels guident les raisonnements : « *We are deeply intuitive creatures whose gut feelings drive our strategic reasoning* » (*ibid.*, p. 318). La pensée humaine aurait ainsi une composante intuitive et une composante réflexive, mais ce serait la composante intuitive qui orienterait en premier lieu le jugement. Or les intuitions traduisent un cadre de valeurs (*ibid.*, p. 47) – qui peut être plus ou moins conscient – et les jugements et raisonnements d'autrui compteraient pour beaucoup dans la formation de ce cadre, voire davantage que les raisonnements personnels (*ibid.*, p. 26). Les enjeux éthiques que soulèvent ces mécanismes de pensée et de prise de décisions sont pourtant trop peu considérés dans les situations de controverses socio-environnementales. On y voit et y on présente l'expert comme une personne objective dans son champ professionnel alors que, en tant qu'être humain comme les autres, il risque fort de se laisser orienter par des valeurs et des intérêts non clarifiés.
- 17 Du domaine de la pédagogie critique, Jack Mezirow (2001, p. 24) parle « d'habitudes d'anticipations » plutôt que d'intuitions. Selon l'auteur, ces habitudes découlent de « perspectives épistémiques » (*ibid.*, p. 24) qu'il convient d'amener à la conscience par le biais d'une observation réflexive et critique. C'est seulement par cet examen – ce « jugement », dans le langage d'Hannah Arendt – qu'il devient possible de saisir pleinement nos perspectives épistémiques, leurs origines et leurs implications. Ainsi, si chez Jonathan Haidt la notion de jugement correspond à une sorte de décision impulsive, chez Arendt elle traduit plutôt une démarche introspective et critique. Il demeure que ces deux perspectives éclairent l'étude des débats publics expertisés; l'une du côté des défis, l'autre du côté des possibilités.
- 18 La vision encore si répandue de l'expert objectif et désintéressé présente un risque majeur; elle fait craindre le phénomène d'« abus d'expertise » (Dussault, 2012), lequel advient lorsqu'un spécialiste émet des avis guidés par des valeurs non explicitées. En fait, dès lors qu'un expert émet un jugement de valeur, c'est-à-dire qu'il donne une appréciation subjective d'un phénomène (que ce soit consciemment ou non), il ne peut plus prétendre au rôle de conseiller impartial de la décision publique. De plus, le spécialiste en ingénierie, en santé environnementale ou en gestion publique n'est pas plus expert que le simple citoyen en matière de philosophie morale. Le danger est donc, à l'ère du « culte de l'expert », dans le contexte de débats publics où l'expertise domine, mais où les discussions sur les valeurs et principes à privilégier n'ont pas d'espace formel, de baser des décisions publiques déterminantes sur des connaissances technoscientifiques influencées par des valeurs qui n'ont pas été choisies collectivement.

« L'accent est mis sur l'auto, encore l'auto, l'auto tout le temps! [...] Pourquoi au MTQ il y a encore cette mentalité-là? Je ne sais pas. » (Participante au débat sur Turcot, entretien anonyme, printemps 2012)

- 19 Il y aurait donc avantage, pour en arriver à des prises de décisions publiques innovantes, responsables et conscientisées, à valoriser les pratiques et stratégies réflexives, voire à instaurer des espaces formalisés de clarification des valeurs et d'identification de principes lors des débats publics. Cette démarche ne viserait pas à atteindre un improbable consensus, mais plutôt à rendre le débat plus transparent, conscient et révélateur. Il faudrait arriver à mieux combiner réflexivité et rationalité dans les démarches consultatives et délibératives, à rééquilibrer les façons d'assumer la responsabilité sociale.

20 **La responsabilité, entre solidarité instrumentalisée et réflexivité**

- 21 Tchakie Thomas Sékpona-Médjago (2010, ch. 3) propose une analyse fort intéressante de l'évolution du concept de responsabilité. Il explique que l'industrialisation (19^e siècle) aurait entraîné un changement de paradigme à ce sujet. Dans les sociétés occidentales, où l'on concevait jusqu'alors la responsabilité comme étant fondée sur la faute commise – ce que Hans Jonas (1990) appela la « responsabilité rétrospective » –, nous en sommes graduellement venus à penser la responsabilité comme étant basée sur le risque que l'on fait courir à autrui. Alors que la responsabilité était auparavant informée par la morale, faisant appel au « tribunal intérieur » (*ibid.*, p. 97), elle devenait désormais liée à l'incertitude grandissante perçue dans nos sociétés modernes (Pellizzoni, 2004).

« Le risque, c'est l'accident, la menace, le danger, une vulnérabilité, une fragilité dont la causalité échappe à la volonté tout en renvoyant au fait de l'homme. [...] Depuis la fin du dix-neuvième siècle, nous avons bien conscience que si les risques se multiplient en nature et en gravité, ils renvoient toujours plus à l'homme, à son activité et à sa puissance. L'expérience de la responsabilité comme risque est d'abord une expérience de notre pouvoir et de notre volonté de puissance. » (Ewald, 1996, p. 28, cité dans Sékpona-Médjago, 2011, p. 106)

- 22 Le développement socioéconomique basé sur les avancées techniques et scientifiques dont nous ne maîtrisons pas nécessairement les conséquences a fait prendre des proportions démesurées à cette deuxième forme de responsabilité. L'incertitude liée au déploiement de la technoscience de même que la complexité grandissante de nos réseaux socioéconomiques rend difficile voire inappropriée la recherche de coupables pour les fléaux ou situations dangereuses touchant individus, communautés et écosystèmes.
- 23 Dans ce contexte, nous avons socialement valorisé la responsabilité partagée *a priori*³, et ce surtout par l'organisation de systèmes d'assurance collective (élément qui ne sera pas considéré dans le cadre de cet article), la consultation du public sur différents projets gouvernementaux et, plus récemment, la concertation d'acteurs en mode « gouvernance ». Les deux derniers phénomènes se caractérisent par la multiplication des acteurs participant à la décision (ou au processus la précédant) et donc, par leur « responsabilisation » (Barbier et Larrue, 2011). Or, si les citoyens et acteurs de la société civile deviennent « coresponsables » avec les politiciens pour les décisions publiques rendues, leurs visions, arguments et propositions n'y sont pas nécessairement reflétés. Dans ces cas, malheureusement trop fréquents, on parle d'instrumentalisation de la participation citoyenne puisque cette participation sert simplement à « légitimer » – en apparence – des décideurs qui avaient déjà déterminé la route à suivre (Mappa et Conti, 2009, p. 53). Cette forme de coopération symbolique proche de la manipulation, identifiée par Sherry Arnstein dès 1969, est encore très répandue aujourd'hui. Au Québec par exemple, près de 90% des recommandations issues des commissions parlementaires et consultations publiques ne sont pas suivies par les décideurs (Dugas et Parenteau, 2006, p. 306).
- 24 À travers les processus de consultation et de gouvernance, on choisit aussi beaucoup d'exercer la responsabilité par le recours à l'expert, car la science permet – jusqu'à un certain point – d'évaluer le risque, de fournir des projections, de mesurer l'incertitude, de trouver des solutions

techniques aux situations problématiques causées par l'humain. C'est notamment ainsi que l'on entend mettre en œuvre le principe de précaution.

- 25 Or, Hannah Arendt, devant le même constat de complexification du monde et de difficulté à tracer les frontières de notre responsabilité individuelle, nous invite tout un chacun à prioriser une autre forme de responsabilité, soit une responsabilité politique, laquelle nous ramènerait quelque peu vers le « tribunal intérieur » que nous avons délaissé (Truc, 2008, p. 22-23). Comme le souligne Paul Ricœur (1995, p. 59, *in* Truc, 2008, p. 21) on peut effectivement craindre que l'évacuation de la notion de faute au profit de celle de risque amène à une « totale déresponsabilisation de l'action ». L'enjeu serait donc de trouver un équilibre entre la responsabilité diffuse et partagée de la « société du risque », qui est aveuglement solidaire et qui est trop souvent travestie vers une forme d'instrumentalisation de la participation citoyenne, et la responsabilité pour faute, exagérément culpabilisante, mais aussi en décalage important avec le principe de précaution et la réalité contemporaine de complexité. Ainsi, dans une perspective arendtienne:

« Si la responsabilité politique n'implique aucun *sentiment* de culpabilité, elle requiert néanmoins, pour être assumée, une *conscience* par laquelle cette responsabilité politique est reconnue. [...] En reconnaissant *en quoi* la responsabilité collective le concerne, l'homme s'élève à la dignité de sujet responsable qui assume sa participation au monde. [...] La conscience individuelle est ainsi ce par quoi un homme peut *se savoir* responsable politiquement. » (Truc, 2008, p. 36)

- 26 Une telle conception de la responsabilité politique suggère l'utilisation, par tout un chacun, d'un jugement personnel informé par la pleine conscience. Cette invitation à la démarche réflexive implique notamment un auto-questionnement sur les valeurs qui sous-tendent ce que l'on pose pour juste, pertinent et « vrai ». Qu'advierait-il si, dans les débats publics, on mobilisait l'expertise dans cette perspective? Peut-on penser qu'elle prendrait alors une tout autre dimension? Car à bien y penser, en politique, ce ne devrait pas être « le savoir ou la vérité qui [soit] en jeu, mais plutôt le jugement et la décision, l'échange judicieux d'opinions portant sur la sphère de la vie publique et le monde commun, et la décision sur la sorte d'action à y entreprendre, ainsi que la façon de voir le monde à l'avenir, et les choses qui doivent y apparaître » (Arendt, 1972, p. 285, *in* Beiner, 1991, p. 152).
- 27 Vivre, dans les débats publics, la responsabilité de manière à clarifier les valeurs qui sous-tendent les positions politiques et opinions engendrerait probablement bien des transformations personnelles et sociales. Or, il appert que ces idées rencontrent une certaine résistance, un certain malaise.

Le malaise du jugement

« La question n'est pas " Qui suis-je donc pour m'autoriser de juger? " mais " Que fait-on quand on juge? " ». Myriam Revault d'Allonnes (1991, p. 242)

- 28 Selon Hannah Arendt (1966, p. 323-325, citée dans Beiner, 1991, p. 144), il y aurait partout une convention sociale selon laquelle « nul n'a le droit de juger un autre individu »; nous éprouverions une certaine « répugnance [...] à juger les hommes en fonction de leur responsabilité morale individuelle ». Or, le tabou du jugement est si fort qu'il court-circuite notre raisonnement. On est dans la reconnaissance aveugle de la multiplicité des points de vue et dans le respect poli de toutes les valeurs qu'ils sous-tendent. On demeure dans le droit : cette personne a le droit de penser ceci, d'accorder de l'importance à cela, j'ai le droit de faire de même et donc nos jugements moraux sont inutiles, voire inappropriés. Dans notre réalité pluraliste, le danger du « toutes les valeurs se valent » nous guette. C'est ce que Miguel Benasayag et Angélique del Rey (2012, p. 161) nomment le « relativisme culturel ».
- 29 Dans l'imaginaire collectif, « juger » implique de croire que l'on détient la vérité. Le jugement, c'est la sentence, « l'acte de la pensée qui affirme ou nie, et qui pose ainsi le vrai » (Mouloud, *in* Encyclopaedia Universalis). Or, Ronald Beiner (1991, p. 145) explique que pour Hannah Arendt, le jugement prend un tout autre sens : « Juger suppose que nous fassions l'effort de

comprendre ceux dont le point de vue n'est pas le nôtre et qui, plus encore, est susceptible de nous déplaire fortement. Le différend ne nous dispense pas de la responsabilité de comprendre ce que nous rejetons; il est bien plutôt ce qui accroît cette responsabilité ». En fait, dans la perspective arendtienne, c'est plutôt avec le raisonnement logique que l'on cherche à poser des vérités, à établir des « validités universelles » (*ibid.*, p. 151). Il s'agirait donc de renverser nos « perspectives épistémiques » (Mezirow) populaires concernant le jugement et la vérité : le fait de juger peut être un acte positif et désirable, la recherche de vérités peut être une piste glissante. Le jugement a le potentiel de favoriser l'ouverture d'esprit et le dialogue de par la prise de conscience des réalités (la sienne et celle d'autrui) qu'il entraîne; la « vérité scientifique » peut facilement nuire à la discussion étant donné qu'elle se pose comme la réponse (unique) à une situation donnée.

- 30 L'examen des valeurs proclamées ou sous-entendues et l'analyse critique des circonstances dans lesquelles elles se vivent sont des dimensions essentielles du concept de responsabilité politique d'Hannah Arendt. Car ce n'est qu'à travers l'analyse des motivations profondes de nos décisions et des paradigmes qui fondent nos démarches rationnelles, voire scientifiques, que l'on peut saisir pleinement le sens de nos actions et de nos choix pour le futur. Révéler le malaise du jugement à la conscience sociale, expliciter en quoi cette confusion entrave la pensée réflexive et critique et donc l'exercice de la responsabilité politique, voilà des pistes d'action sociale innovantes.

La pensée réflexive et « représentative » comme piste d'animation des débats publics

« Le conflit est une situation complexe dans laquelle aucune des « parties » en présence ne possède à elle seule la « bonne solution ». [...] C'est cette absence qui nous pousse à inventer des solutions locales. » (Benasayag et del Rey, 2012, p. 211)

- 31 C'est chez Immanuel Kant, plus spécifiquement dans *Critique de la faculté de juger* (1790), que Hannah Arendt trouve les bases philosophiques de sa responsabilité politique. Elle s'appuie ainsi sur le concept kantien de *sens commun* – sens commun à tous –, lequel consiste en une démarche réflexive et sensible qui devrait être celle de tout homme et femme et qui comporte trois dimensions : le « penser par soi-même », la « pensée conséquente : être en accord avec soi-même » et le « penser en se mettant à la place de l'autre » (Arendt, 1970/1991, p. 110). Hannah Arendt invite donc à cultiver son autonomie de pensée, son authenticité de même que la juste reconnaissance de l'autre et de sa différence :

« Je forme une opinion en considérant une question donnée à différents points de vue, en me rendant présentes à l'esprit les positions de ceux qui sont absents; c'est-à-dire que je les représente. Ce processus de représentation n'adopte pas aveuglément les vues réelles de ceux qui se tiennent quelque part ailleurs d'où ils regardent le monde dans une perspective différente; il ne s'agit pas de sympathie comme si j'essayais d'être ou de sentir comme quelqu'un d'autre, ni de faire le compte des voix d'une majorité et de m'y joindre, mais d'être et de penser dans ma propre identité où je ne suis pas réellement. Plus les positions des gens que j'ai présentes à l'esprit sont nombreuses pendant que je réfléchis sur une question donnée, et mieux je puis imaginer comment je sentirais et penserais si j'étais à leur place, plus forte sera ma capacité de penser représentative et plus valides seront mes conclusions finales, mon opinion. [...] La seule condition à cet emploi de l'imagination est d'être désintéressé, libéré de ses intérêts privés. » (Arendt, 1972, p. 307)

- 32 La proposition politique de la philosophe est séduisante; elle comporte une dimension d'autoformation, invitant à considérer calmement et avec attention tous les points de vue existants, de même que les logiques ou influences qui les sous-tendent, et suggérant également de se rapprocher de sa propre identité pour mieux la saisir. Cette forme de jugement, de pratique de la responsabilité politique, peut par ailleurs apparaître utopique, voire irréaliste à

au moins un égard. Il serait effectivement possible, selon l'auteure, d'arriver à travers cette démarche « représentative », à une opinion caractérisée par la « généralité impartiale » (1972, p. 308). Or, il ne nous apparaît pas possible, ni même souhaitable, de rechercher à travers une telle démarche une éventuelle impartialité. Étant donné que le penseur « représentatif » est juge et partie du processus réflexif qu'il initie, il ne peut prétendre à l'objectivité. Il nous semblerait ainsi plus porteur de valoriser une subjectivité à la fois assumée et ouverte sur le monde dans cet exercice de décentration auquel convie Hannah Arendt. Et l'un des défis majeurs de ce processus demeurerait cette forte dimension intuitive de la pensée morale et du raisonnement humain qu'a étudié Jonathan Haidt.

- 33 Il demeure que l'exercice de « mentalité élargie » de Hannah Arendt présente le potentiel de susciter l'apprentissage transformateur chez celui qui le pratique. Cette démarche apparaît effectivement comme pouvant « transformer des perspectives de sens de façon à les rendre plus inclusives, distinctives (*discriminating*), réflexives et émotionnellement ouvertes au changement » (trad. libre, Mezirow, 2009, p. 22). Le « penser réflexif et représentatif » (Arendt) peut aussi aider à saisir la dimension créative du conflit, à nous faire quitter la confrontation stérile, ce qui présente un enjeu de taille.
- 34 En effet, nombre de débats publics relatifs à des enjeux environnementaux sont caractérisés par une polarité forte : d'une part il y a les gens qui souhaitent un certain projet, de l'autre, ceux qui le rejettent. Dans ce jeu d'acteurs, les « experts » sont généralement représentés comme étant au-dessus de la mêlée, dans une certaine prétention à la neutralité (tel que mentionné plus haut). André Beauchamp, ancien président du BAPE, indique en ce sens que « l'audience publique à la québécoise ressemble un peu à un tribunal. Le promoteur est un peu un accusé et le public principalement opposé au projet joue le rôle d'accusateur » (Beauchamp, 2005, p. 47). À cela s'ajoute que le mandat du BAPE n'est jamais de revoir les fondements d'un projet ni d'organiser un espace de débat sur les principes qui devraient orienter nos choix pour la réalisation (voire l'abandon) de projets de société.
- 35 En fait, les lieux de débat où l'on refuse l'identification et la remise en question des valeurs sous-jacentes aux prises de position sont les plus communs. Miguel Benasayag et Angélique del Rey (2012, p. 15-17) indiquent dans cette perspective que socialement, « tout conflit n'est acceptable qu'à condition de ne pas remettre en cause ses fondements », ce qui mène à un « formatage du conflit ». La controverse naît généralement de divergences quant aux valeurs à mettre en œuvre ou à préserver dans une situation problématique, mais dans les espaces de débat institutionnalisés, on centre le plus souvent la discussion sur des questions techniques. On organise ainsi les débats publics de manière à ce qu'il y ait expression d'opinions divergentes, mais sur des aspects déjà décidés de la problématique. Cela crée des situations de rivalité superficielles : les participants n'ayant pas la possibilité, dans le cadre établi, de se pencher sur toutes les dimensions de la situation controversée, le potentiel révélateur et créatif du conflit s'en trouve dramatiquement réduit et les frustrations, grandement augmentées.
- 36 Pour sortir de ces dynamiques, il s'agirait, selon Benasayag et del Rey (2012, p. 212), d'arriver à saisir que l'« ennemi à combattre » n'est pas son opposant dans le débat, mais plutôt la structure même du débat. Les énergies ne devraient donc pas être consacrées à déconstruire sans relâche les argumentaires de celui perçu comme « adversaire » – ils sont de toute façon déjà formatés en fonction des thèmes de débat socialement acceptés –, mais plutôt à identifier et dénoncer les problèmes structurels qui empêchent la vraie rencontre entre les acteurs, qui nuisent à l'établissement d'un espace d'échanges respectant les multiples dimensions des personnes et des situations, qui refusent une vraie discussion à propos des valeurs à privilégier dans l'élaboration de solutions aux enjeux rencontrés.

Créer à partir des apprentissages du débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot

« Le débat n'a pas eu lieu à propos du projet Turcot et c'est bien dommage, car il rassemble les problèmes les plus délicats que notre société doit affronter et se présente en scénario parfait pour l'illustration des choix de société que nous avons à faire. L'absence d'un véritable débat laisse envisager l'existence d'une

série de tabous qui maintiennent le *statu quo*. » (Pierre Zovilé, participant au débat, correspondance, hiver 2013)

- 37 En terminant la présentation du cas Turcot, nous lançons deux questions: *aurait-il été possible, à partir d'une délibération initiale inclusive sur les principes, de mobiliser l'expertise de manière beaucoup plus efficace et, du même coup, de sortir d'une dynamique de confrontation stérile? Cette orientation aurait-elle pu amener un meilleur projet de reconstruction?* Nous appuyant sur les contributions théoriques et philosophiques que nous venons d'évoquer, nous soutenons effectivement que des pratiques délibératoires davantage orientées vers la clarification des valeurs et réalisées beaucoup plus en amont dans le processus politique et décisionnel auraient pu changer le devenir de ce projet montréalais.
- 38 Le cas Turcot met en exergue que le recours intensif à l'expertise dépolitise les débats, les décentre de ce qui est profondément « chose publique » – soit la détermination des valeurs sociales et l'identification des principes et modes d'organisation du collectif – pour les amener vers une argumentation à propos de préoccupations davantage technoscientifiques (on débat à propos de statistiques, de méthodes prévisionnelles, de normes techniques, d'enjeux de validité « scientifique », etc.). La technoscience a bien sûr sa place dans le débat public; elle ne doit toutefois pas le monopoliser, mais plutôt l'alimenter. L'« expertisation » dépossède, éloigne ainsi le citoyen du cœur de la discussion, dans un contexte où les décideurs veulent pourtant, en le consultant, lui faire porter plus de responsabilités. Dans le débat sur la reconstruction de l'échangeur Turcot, différentes instances gouvernementales ont consulté les citoyens, mais le plus souvent de manière « instrumentalisante », leur transmettant de la responsabilité sans leur donner de pouvoir.
- 39 Dans les débats expertisés comme celui sur l'échangeur Turcot, la chose technoscientifique apparaît comme autoportante, c'est-à-dire sans ancrage chez les sujets politiques, qui sont pourtant les principaux interpellés et concernés. Il y a lieu de « repolitiser » les débats, de manière innovante. Il s'agit selon nous d'y susciter la responsabilité politique et l'apprentissage transformateur à travers une démarche réflexive et critique, sans être naïfs quant aux difficultés et résistances liées à la mise en œuvre d'une telle pratique et tout en restant conscients des limites d'une certaine forme d'institutionnalisation de cette stratégie.
- 40 Des débats publics contribuant au développement d'une société apprenante comporteraient des espaces dialogiques inclusifs qui se tiendraient bien en amont de l'élaboration d'un projet et où l'on délibérerait à propos des principes sur lesquels le fonder. Au sein de ces espaces, les participants – experts compris – seraient invités à expliciter les valeurs qui sous-tendent leurs opinions et propositions et les experts ne seraient sollicités qu'une fois les fondements éthiques et politiques du projet discutés et établis entre tous les acteurs. Bref, dans ces débats, on susciterait le potentiel créatif du conflit et découragerait la confrontation stérile.
- 41 Le débat public sur la reconstruction de l'échangeur Turcot a démontré que les acteurs de la société civile québécoise se sentent vivement interpellés par les enjeux de transport et veulent prendre part à la discussion politique sur ce sujet. De nombreuses stratégies ont été déployées en ce sens et plusieurs d'entre elles ont contribué de façon positive au débat. Il demeure que les grandes lacunes de cette aventure délibératoire ont été son démarrage fort tardif et l'absence d'espace pour faire les choix de société que nécessite un projet de cette envergure. Un autre enjeu social majeur ressortant de l'analyse du cas Turcot est la difficulté à prendre conscience, individuellement et collectivement, des présomptions axiologiques qui guident nos positions et décisions politiques.

Conclusion

- 42 Nous avons mené une réflexion critique concernant la place de l'expertise dans les débats publics, en abordant les enjeux éthiques, démocratiques et éducatifs que les pratiques actuelles soulèvent. Nous avons choisi de réaliser cette démarche à partir d'une étude de cas et de la consultation d'ouvrages philosophiques et théoriques. En vue d'élargir la réflexion, il serait particulièrement intéressant d'analyser des initiatives novatrices de délibération publique sous l'angle des questionnements qui ont guidé cet article.

- 43 Il y a près de quarante ans, Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977, p. 395) affirmaient que les innovations sociales relèvent souvent de l'engagement moral. Nous croyons que ce constat est toujours d'actualité, le mouvement altermondialiste en étant un bel exemple. Nous osons espérer que l'État (et pas seulement les contrepouvoirs) aménagera dorénavant des espaces politiques catalysant cette forme d'engagement. Il importe également de saisir le potentiel de transformation personnelle et sociale que revêtent les débats sociaux et en ce sens, nous croyons qu'il faille y considérer au moins tout autant le *devenir* que l'*avenir*.

Remerciements

- 44 Je remercie chaleureusement ma directrice de thèse, Lucie Sauvé, de même que les personnes participant à cette recherche doctorale. Cette recherche est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Bibliographie

- Arendt, H., 1966, Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal. Paris : Gallimard.
- Arendt, H., 1970/1991, Conférences sur la philosophie politique de Kant. In Arendt, H., Beiner, R. et d'Allones, M.R., Juger : Sur la philosophie politique de Kant ,p. 21-119., Paris : Seuil.
- Arendt, H., 1972, La crise de la culture. Paris : Gallimard.
- Arnstein, S.R., 1969, A Ladder of Citizen Participation. Journal of the American Institute of Planners, 35,4, 216-224.
- d'Allones, M.R., 1991, Le courage de juger. In Arendt, H., Beiner, R. et d'Allones, M.R., Juger : Sur la philosophie politique de Kant, p. 222-244., Paris : Seuil.
- Barbier, R. et C. Larrue, , 2011, Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape. Participations, 1, p. 67-104.
- Beauchamp, A., 2005, Le BAPE : une expérience forte, mais limitée. In Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M. ,dir.,, Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement ,p. 41-49, Paris : Harmattan.
- Beiner, R., 1991, Hannah Arendt et la faculté de juger. In Arendt, H., Beiner, R. et d'Allones, M.R., Juger : Sur la philosophie politique de Kant ,p. 131-221., Paris : Seuil.
- Benasayag, M. et A. del Rey, 2012, Éloge du conflit. Paris : La Découverte.
- Bizeul, D. ,2007, Que faire des expériences d'enquête? Apports et fragilité de l'observation directe. Revue française de science politique, 57 ,1., p. 69-89.
- Bourg, D. et K. Whiteside, 2010, Vers une démocratie écologique– Le citoyen, le savant et le politique. Paris : Seuil.
- Brummel, R.F., 2010, Burning through Boundaries: Collaborative Governance and Wildland Fire Planning in the United States and New South Wales, Australia. Thèse de doctorat inédite, University of Minnesota.
- Buchy, M. et S. Ahmed, 2007., Social learning, academics and NGOs : Can the collaborative formula work? Action research, 5,4., 358-377.
- Crozier, M. et E. Friedberg, 1977, L'acteur et le système. Paris : Seuil.
- Dugas, S. et Parenteau, I. ,2006., Le pouvoir citoyen : la société civile canadienne et québécoise face à la mondialisation. Saint-Laurent, Québec: Fides.
- Dussault, A.C. ,2012., Philosophie, éthique et environnement. Conférence organisée par l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, Montréal, 30 novembre 2012.
- Ewald, F. ,1996., L'expérience de la responsabilité. In T. Ferenczi ,dir.,, De quoi sommes-nous responsables? ,p. 15-28., Paris: Le Monde.
- Gauthier, P., Jaeger, J. et Prince, J. ,éd., ,2009., Montréal at the Crossroads – Superhighways, the Turcot and the Environment. Montréal : Black Rose Books.
- Groupe de recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve ,2012., Saviez-vous que: Turcot est un iceberg? [En ligne] URL: http://zovile.com/projets/kino/02_svsq_QT2012.html. Consulté le 28 février 2013.
- Haidt, J. ,2012., The Righteous Mind – Why Good People Are Divided by Politics and Religion. New York : Pantheon.

- Jonas, H. ,1990,. Le principe responsabilité. Paris : Cerf.
- Kant, I. ,1790/1965,. Critique de la faculté de juger. Paris : Vrin.
- Mappa, S., et Conti, E. ,2009,. Introduction. In S. Mappa ,dir.,, Les impensés de la gouvernance. La société civile, réponse à la crise? ,p. 5-60,. Paris: Karthala.
- Mezirow, J. ,2001,. Penser son expérience : une voie vers l'autoformation. Lyon : Chronique sociale.
- Mezirow, J. ,2009,. Transformative learning theory. In Mezirow, J. et Taylor, E.W. ,dir.,, Transformative learning in practice ,p. 18-31,. San Francisco : Jossey-Bass.
- Mobilisation Turcot ,2008,. Déclaration de principes. Reconstruction de Turcot : évitons le fiasco! [En ligne] URL : <http://turcot.info/fr/node/66>. Consulté le 8 février 2013.
- Mouloud, N. ,sans date,. « Jugement », Encyclopaedia Universalis. [En ligne] URL : <http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedie/jugement/>. Consulté le 15 février 2013.
- Pellizzoni, L. ,2004,. Responsibility and Environmental Governance. Environmental Politics, 13,3,. p. 541-565.
- Reed, M.S., Evely, A.C. et al. ,2010,. What is social learning? Ecology and Society, 15 ,4,. [En ligne] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/issues/view.php?id=78#Response>. Consulté le 10 juillet 2011.
- Ricœur, P. ,1995,. Le concept de responsabilité. Essai d'analyse sémantique. In Le Juste I ,p. 41-70,. Paris : Seuil.
- Sékpona-Médjago, T. T. (2010,. Défis technologiques, principe de précaution et démocratie technique. Montréal: Liber.
- Truc, G. (2008,. Assumer l'humanité. Hannah Arendt : la responsabilité face à la pluralité. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Notes

1 Dans une démarche interprétative, le chercheur s'intéresse au sens, à la signification que les personnes donnent à leurs expériences, aux représentations qu'elles se font des phénomènes qu'elles vivent. Selon une approche critique, le chercheur entend déconstruire des façons de faire établies socialement et proposer des pistes de reconstruction pour sortir des écueils mis en lumière et favoriser un meilleur vivre-ensemble.

2 Les six institutions partenaires du projet sont l'Université McGill, l'UQAM, l'Université de Montréal, l'Université Concordia, l'Institut national de recherche scientifique et l'Hôpital Douglas.

3 À ne pas confondre avec la « responsabilité prospective » de Hans Jonas (1990), qui réfère plutôt à la responsabilité à l'égard des générations futures.

Pour citer cet article

Référence électronique

Laurence Brière, « L'exercice du jugement dans les débats publics expertisés : le cas de la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 2 | septembre 2013, mis en ligne le 06 octobre 2013, consulté le 03 septembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14000> ; DOI : 10.4000/vertigo.14000

À propos de l'auteur

Laurence Brière

Doctorante en sciences de l'environnement, Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE), Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. Centre-ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 3P8, courriel : briere.laurence@uqam.ca

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

De quelles façons les acteurs exercent-ils leur jugement, forment-ils leurs opinions dans les débats publics sur des questions socioécologiques? Quelles possibilités y ouvre le recours à l'expertise, mais aussi quels pièges tend-il? Accorde-t-on un espace suffisant à la confrontation des valeurs qui orientent nécessairement les projets collectifs? À travers l'étude d'un cas, soit celui du débat entourant la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal, mais aussi l'analyse de contributions théoriques et philosophiques – dont celles de Hannah Arendt relativement aux concepts de responsabilité et de jugement – nous abordons les enjeux éthiques et politiques que soulèvent ces questions et y apportons des éléments de réponse. Nous argumentons notamment en faveur d'une mobilisation de l'expertise qui soit intégrée à une démarche réflexive et critique partagée, en vue du développement d'une société apprenante.

How do stakeholders use their judgment, forge their opinions in public debates concerning socio-ecological issues? What kind of possibilities, but also what pitfalls may arise when resorting to outside expertise? Is there sufficient space provided for the confrontation of values, given that they will necessarily guide collective projects? Analyzing the public debate surrounding the reconstruction of Montreal's Turcot interchange, but also theoretical and philosophical contributions – among others Hannah Arendt's concepts of responsibility and judgment – we discuss ethical and political issues raised by those questions. In a creative perspective, and looking towards the development of a learning society, we suggest that expertise should be mobilized in a broader, shared, critical and reflexive exercise.

Entrées d'index

Mots-clés : débat public, enjeux environnementaux, expertise, responsabilité politique, jugement, valeurs, réflexivité

Keywords : public debate, environmental issues, expertise, political responsibility, judgment, values, reflexivity

Lieux d'étude : Amérique du Nord